

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ/ MME SOLANGE BIAGGI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Soutien à la vie associative.
Associations de lutte contre la précarité et de solidarité-santé.
Exercice 2016 : subventions de fonctionnement (4ème répartition).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport des subventions de fonctionnement pour un montant total de 183 900 €, dont :
 - 115 400 € aux associations de lutte contre la précarité,
 - 68 500 € aux associations de solidarité-santé,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 58, article 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée